

Compte-rendu des décisions du Conseil de gouvernance prises en sa réunion du 22 mars 2024

A Points de gestion courante

A.1 Approbation de l'ordre du jour

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve l'ordre du jour de la réunion du 22 mars 2024.

A.2 Approbation du rapport des discussions et du compte-rendu des décisions de la réunion du 9 février 2024

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve le rapport des discussions et le compte-rendu des décisions de la réunion du 9 février 2024.

A.3 Donations reçues depuis la réunion du 9 février 2024

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte que la procédure de « Know Your Customer » (KYC) a été appliquée dans le cadre des donations en espèce présentées depuis la réunion du 9 février 2024. Il accepte les donations proposées et remercie les généreux donateurs.

Conformément à la loi du 27 juin 2018, ces donations sont sujettes à l'approbation du Ministre ayant la justice dans ses attributions

A.4.a Conventions : Université de Sharjah (Émirats arabes unis)

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve la signature de l'accord de coopération internationale avec l'Université de Sharjah (Émirats arabes unis).

A.4.b Conventions : Ministère des Affaires étrangères et européennes – bourses d'études

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve la signature de la convention avec le Ministère des Affaires étrangères et européennes (direction de la coopération et de l'action humanitaire) concernant des bourses d'études pour des ressortissants des pays d'intervention de la coopération luxembourgeoise au développement.

A.5 Congé scientifique – rapport

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte d'un rapport de congé scientifique.

A.6 Statistiques des inscriptions académiques au 31 décembre 2023 – notification

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte des statistiques des inscriptions académiques au 31 décembre 2023. Il invite le Recteur à lui en présenter une analyse lors de la séance du 19 juillet 2024.

A.7 Activités accessoires des enseignants-chercheurs – notification

Décision : Tenant compte de la recommandation du comité des activités accessoires, le Conseil de gouvernance prend acte du rapport annuel sur les activités accessoires du personnel enseignant-chercheur pour l'exercice 2023.

A.8 Primes 2023 – notification et décision

Décision : Tenant compte

- de la recommandation du comité des ressources humaines ;
- sur base des engagements contractuels, de l'inclusion de la somme considérée dans le budget 2024 de l'Université ;

le Conseil de gouvernance arrête les primes du Recteur, du Secrétaire général et de la Secrétaire générale adjointe.

Le Conseil de gouvernance prend acte des primes de performance fixées par le Recteur pour les Vice-rectrices, les Doyens, les Directeurs des centres interdisciplinaires et le Directeur administratif et financier. Le Directeur administratif et financier est inclus dans le plan de pension complémentaire de l'équipe de direction élargie à compter du 1^{er} janvier 2024.

A.9 Collège de gérance de l'ULCC – nominations

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve la proposition de renouvellement du mandat de

- Monsieur Claude Houssemand, professeur ordinaire au Département Sciences de l'éducation et intervention sociale (FHSE) ;
- Madame Élise Poillot, professeure ordinaire au Département Droit (FDEF) ;

en tant que gérants du GIE « Centre de gestion pour la formation continue et professionnelle universitaire / University of Luxembourg Competence Centre (ULCC) », rétroactivement au 9 mars 2024 et pour une durée de trois ans.

A.10 Centre Interdisciplinaire en Droit Européen – délégations au directeur faisant fonction

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve la délégation financière au Directeur f.f. du Centre Interdisciplinaire en Droit Européen avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024 et pour la durée de son mandat en tant que Directeur f.f.

Le Conseil de gouvernance prend acte de la délégation de signature en matière de contrat conférée par le Recteur au Directeur f.f. du Centre Interdisciplinaire en Droit Européen.

A.11 Rapport d'activités 2023 du Conseil de gouvernance

Décision : Le Conseil de gouvernance arrête le rapport d'activités 2023 du Conseil de gouvernance de l'Université du Luxembourg et mandate le Président à en valider la version finale.

B Points d'ordre général

B.1 Informations du Président du Conseil de gouvernance et rapports des comités du Conseil

B.2 Informations du Commissaire du Gouvernement

B.3 Rapport d'activités et de gestion du Recteur

Décision : Le Conseil de gouvernance invite le Recteur à assurer que les frais d'inscription du certificat en psychologie scolaire soient conformes à la décision du 6 décembre 2014.

Décision : Le Conseil de gouvernance clôture formellement le programme de master en « Management und Coaching im Bildungs- und Sozialwesen ».

Décision : Compte tenu de la décision de la commission d'évaluation prévue à l'article 25(4) de la loi, le Conseil de gouvernance nomme Monsieur Josip Glaudić au rang de professeur ordinaire avec effet rétroactif au 1er avril 2022.

Décision : Le Conseil de gouvernance constate l'échec du recrutement au poste de professeur ordinaire ou professeur adjoint (en pré titularisation conditionnelle) en éducation « STEM » / FHSE-50016526 / et le clôture.

Décision : Le Conseil de gouvernance constate l'échec du recrutement au poste de professeur adjoint ou professeur assistant (en pré titularisation conditionnelle) en technologies de l'information en ingénierie / FSTM-F1-030028 / et le clôture.

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte de la réorganisation des achats.

B.4.a Personnel : Bilan social 2023

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte du bilan social 2023.

B.4.b Personnel : Enquête de satisfaction 2023 auprès du personnel

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte de l'enquête de satisfaction 2023 auprès du personnel et de l'intention du Recteur de revisiter le format et la périodicité de l'instrument.

B.5.a Budget et finances : Arrêt des comptes annuels 2023

Décision : Tenant compte

- des documents soumis au Conseil de gouvernance par le rectorat ;
- des présentations faites par le Rectorat et le réviseur d'entreprises agréé ;
- de l'avis du conseil universitaire en sa séance du 14 mars 2023 ;
- de la recommandation du comité du budget, des finances et des participations ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance

- arrête les comptes de l'Université au 31 décembre 2023 ;
- donne décharge au rectorat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023 ;
- décide d'affecter les résultats de l'exercice 2023 à hauteur de 21 738 828,90 EUR à la réserve ,
- prie le Gouvernement en Conseil de lui donner décharge pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.

B.5.b Budget et finances : Lettre de recommandations 2023

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte de la lettre de recommandations 2023 des réviseurs externes.

Il invite le recteur et le directeur administratif à veiller avec diligence à la résolution des points ouverts.

B.5.c Budget et finances : Prises de participations 2023

Décision : Le Conseil de gouvernance arrête les prises de participation de l'Université au 31 décembre 2023.

B.5.d Budget et finances : Révision du budget 2024

Décision : Le Conseil de gouvernance arrête le budget révisé 2024 de l'Université. Il arrête également le budget révisé 2024 relatif aux activités de médecine et santé.

B.6 Max-Planck-Institut Luxembourg – notification des comptes annuels 2023 audités

Point reporté

B.7.a Rapport d'exécution de la convention pluriannuelle institutionnelle 2022-2025 : Indicateurs contractuels

Décision : Le Conseil de gouvernance prend note du rapport d'exécution de la convention pluriannuelle 2022-2025.

B.7.b Rapport d'exécution de la convention pluriannuelle institutionnelle 2022-2025 : Indicateurs internes – notification

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte des indicateurs de performance internes.

B.8.a Rapport d'exécution 2023 des conventions pluriannuelles thématiques 2022-2025 : Convention relative aux activités en médecine et santé

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte du rapport 2023 d'exécution de la convention 2022-2025 relative aux activités en médecine et santé.

B.8.b Rapport d'exécution 2023 des conventions pluriannuelles thématiques 2022-2025 : Convention relative aux sciences de l'éducation

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte du rapport 2023 d'exécution de la convention 2022-2025 relative aux activités en sciences de l'éducation.

B.9 Audit de la sécurité informatique – rapport

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte du rapport d'audit de la sécurité informatique et invite le Recteur et ses services à présenter un plan de remédiation à ce rapport.

B.10 Sécurité informatique

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve les lignes directrices de la stratégie de la sécurité de l'information et de la stratégie informatique.

Il invite le Recteur et ses équipes à procéder aux analyses en vue de l'élaboration des plans d'action afférents et soumission au Conseil pour inclusion dans les budgets de l'Université.

B.11.a Règlement des études – Révision annuelle 2024

Décision : Tenant compte de l'avis du Conseil universitaire, le Conseil de gouvernance arrête les amendements proposés au règlement des études et les soumet pour approbation au ministre de tutelle.

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 27 juin 2018 ayant pour objet l'organisation de l'Université du Luxembourg, les modifications au règlement des études entreront en vigueur avec leur publication au journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

B.11.b Règlement des études – Annexes aux programmes de bachelor et de master

Décision : Le Conseil de gouvernance arrête les modifications apportées aux annexes concernant les programmes menant aux grades de bachelor et de master et les soumet pour approbation au ministre de tutelle.

Il mandate la vice-rectrice en charge des affaires académiques à procéder, en concertation avec le ministère de tutelle, aux adaptations de forme nécessaires à la publication.

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 27 juin 2018 ayant pour objet l'organisation de l'Université du Luxembourg, les modifications au règlement des études entreront en vigueur avec leur publication au journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

B.12 Règlement d'ordre intérieur – amendement

Décision : Considérant l'avis du Conseil universitaire, le Conseil de gouvernance arrête l'amendement aux alinéas [274] à [280] du règlement d'ordre intérieur (ROI) de l'Université du Luxembourg et le soumet pour approbation au ministre de tutelle.

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 27 juin 2018 ayant pour objet l'organisation de l'Université du Luxembourg, les modifications au Règlement d'Ordre Intérieur entreront en vigueur avec leur publication au journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

B.13 Politique de propriété intellectuelle – approbation

Décision : En tenant compte de l'avis du Conseil universitaire, le Conseil de gouvernance arrête la politique de la propriété intellectuelle.

B.14.a Chaires – Chaire « Ceratizit » en matériaux durs et avancés

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve la signature de la convention avec Ceratizit S.A. instaurant la « Chaire Ceratizit en matériaux durs et avancés ».

B.14.b Chaires – Chaire de la Ville d'Esch-sur-Alzette en régénération urbaine – renouvellement

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve la signature de la convention pour la continuité de la chaire en régénération urbaine avec la Ville d'Esch-sur-Alzette.

B.15 Présentation des centres interdisciplinaires par les directeurs

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte de la présentation des centres interdisciplinaires par leurs directeurs.

B.16 Divers

C Points ayant trait aux facultés et aux centres interdisciplinaires

C.1.a Profil de poste : FSTM / Professeur ordinaire ou professeur adjoint (en prët titularisation conditionnelle) en biologie cellulaire et/ou biologie moléculaire

Décision : Tenant compte

- que le financement du poste est tenu en compte dans les plans financiers de l'Université ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance approuve le profil de poste de professeur ordinaire ou professeur adjoint (en prët titularisation conditionnelle) en biologie cellulaire et/ou biologie moléculaire [*Full Professor or Associate Professor (promotion track) in Cell Biology/Molecular Biology*] / FSTM-50013721, sous réserve des informations demandées en séance.

C.1.b Profil de poste : FDEF / Professeur assistant (en prët titularisation conditionnelle) en droit commercial

Décision : Tenant compte

- que le financement du poste est tenu en compte dans les plans financiers de l'Université ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance approuve le profil de poste de professeur assistant (en prët titularisation conditionnelle) en droit commercial [*Assistant Professor (tenure track) in Commercial Law*] / FDEF-50012631.

C.1.c Profil de poste : FHSE / Professeur adjoint ou professeur assistant (en prët titularisation conditionnelle) en santé et interventions sociales

Décision : Tenant compte

- que le financement du poste est tenu en compte dans les plans financiers de l'Université ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance approuve le profil de poste de professeur adjoint ou professeur assistant (en prët titularisation conditionnelle) en santé et interventions sociales [*Associate Professor or Assistant Professor (tenure track) in Health and Social Interventions*] / FHSE-F3-030048.

C.2 Liste de nomination : FSTM / Professeur ordinaire ou professeur adjoint (en pr titularisation conditionnelle) en math matiques

D cision : Le Conseil de gouvernance arr te la liste de nomination pour le poste de Professeur ordinaire ou professeur adjoint (en pr titularisation conditionnelle) en math matiques (sp cialit  :  quations aux d riv es partielles et analyse) [*Full Professor or Associate Professor (promotion track) of Mathematics (focus area : partial differential equations and analysis)*] / FSTM-F1-030026 / telle que propos e par le Recteur et lui demande d'entamer les n gociations avec les candidats dans l'ordre de leur classement.

C.3.a Nomination : FSTM / Professeur affili  clinicien

D cision : Le Conseil de gouvernance approuve la nomination de Monsieur Pascal Stammet en tant que professeur affili  en m decine [*Affiliate Professor of Medicine*], rattach  au D partement Sciences de la vie et m decine de la FSTM, au 1^{er} avril 2024, pour une dur e de trois ans renouvelable.

La nomination de Monsieur Stammet en tant que professeur invit  est r sili e au 31 mars 2024.

Conform ment au cadre de recrutement de professeurs affili s cliniciens, le Conseil de gouvernance approuve les termes de la convention avec le CHL r gissant cette affiliation et mandate le Pr sident et le Recteur   conclure et signer la convention.

C.3.b Nomination : FDEF / Professeur   titre honoraire en  conomie – renouvellement

D cision : Le Conseil de gouvernance renouvelle la nomination de Monsieur Gaston Reinesch en tant que professeur   titre honoraire en  conomie [*Honorary Professor of Economics*], rattach  au D partement Sciences  conomiques et gestion de la FDEF, r troactivement au 1^{er} mars 2024, pour une dur e de trois ans.

* * *

La prochaine s ance ordinaire du Conseil de gouvernance aura lieu le vendredi 7 juin 2024.

